

Se vend au profit de l'Orphelinat de Lausanne.

Prix : 1 franc.

Notes sur quelques maisons
de la Rue de Bourg

et leurs propriétaires
aux XVIII^{me} et XIX^{me} siècles

(Contribution à l'histoire du Vieux Lausanne)

PAR

William de Charrière de Sévery

EXTRAIT DE LA « REVUE HISTORIQUE VAUDOISE »

LAUSANNE

Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs.

1907

BCU - Lausanne



1094199219



NE 6811

Se vend au profit de l'Orphelinat de Lausanne.

Prix : 1 franc.

Notes sur quelques maisons
de la Rue de Bourg

et leurs propriétaires
aux XVIII^{me} et XIX^{me} siècles

(Contribution à l'histoire du Vieux Lausanne)

PAR

William de Charrière de Sévery

EXTRAIT DE LA « REVUE HISTORIQUE VAUDOISE »



INE 61811

②

LAUSANNE

Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs.

1907

NOTES SUR QUELQUES MAISONS DE LA RUE DE BOURG

ET LEURS PROPRIÉTAIRES AUX XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

(Contribution à l'histoire du Vieux-Lausanne.)

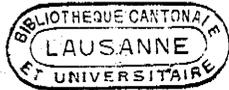
A l'aide de titres authentiques, que des circonstances fortuites nous ont permis d'examiner, et de nos propres souvenirs, nous voulons essayer d'enregistrer ci-après, en y ajoutant quelques détails, plus ou moins inédits, les mutations et changements qui se sont produits, depuis deux siècles, dans la possession des immeubles de la rue de Bourg; situés au midi; en présence de l'adaptation toujours plus intense au commerce et à l'industrie du quartier longtemps habité par une partie de la noblesse vaudoise, il peut, en effet, n'être pas sans intérêt pour les amis du passé de marquer certaines dates et de fixer des souvenirs que la génération présente aurait vite fait d'oublier. Laissant en dehors de nos investigations le côté nord de la rue, où florissaient autrefois plusieurs hôtelleries réputées, nous nous occuperons plus spécialement des demeures de l'aristocratie, lesquelles, comparées à celles d'autres villes suisses, étaient fort modestes comme la fortune elle-même de leurs occupants.

Si le lecteur veut bien nous suivre, nous commencerons notre promenade aux confins des rues de Bourg² et de St-Pierre, quartiers réunis en matière de juridiction criminelle et parfois un peu confondus dans la pratique, et nous nous arrêterons un instant aux constructions, hier encore propriété

¹ Communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, le 10 avril 1907, revue et augmentée dès lors.

² Il est à remarquer que la rue de Bourg s'étendait autrefois jusqu'à la rue Caroline, et que la rue St-Pierre avait un parcours sinueux comprenant les Escaliers de la Chenéau-de-Bourg actuels et la partie méridionale de la rue de la Caroline.

18738.



de la Banque Cantonale Vaudoise, et qui attendent présentement une autre destination. Après avoir été longtemps possédées par la famille Vullyamoz, sous une autre forme, sans doute, elles étaient devenues, fin 1791, le partage de Benjamin Constant, le célèbre publiciste, qui les tenait de son père.

Nous lisons, en effet, dans l'intéressant volume *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis*, par Mlle Lucie Achard¹, les lignes suivantes, extraites d'une lettre que Rosalie écrivait, le 25 novembre 1791, à son frère Charles, dit le Chinois : « C'est dans ce temps-là que se termina bien cruellement » l'affaire de mon oncle. Le Conseil de guerre le cassa de » tous ses emplois et le condamna à des frais énormes². » Après avoir remis tous les biens qu'il avait dans notre » pays³ à ses créanciers, il s'en est éloigné pour jamais et a » acheté en France, près de Dôle, une petite campagne, où » il vit. Il a remis la *Chablère* et la maison de la rue de Bourg » à son fils pour le bien de sa mère⁴; le *Désert*, *Valombreuse*, etc., ont été vendus à l'enchère. Benjamin est avec » nous depuis le mois de septembre, etc. »

Enclin à la prodigalité et, comme son père, peu sympathique au gouvernement bernois, Benjamin Constant se hâta de réaliser ses immeubles du haut de Bourg et les vendit, à une date qui n'est pas exactement déterminée, au sieur Abram Duplex, négociant, de Lutry. Son intermédiaire dans cette transaction paraît avoir été le sieur Miliquet, qu'il désigne à

¹ Genève, Ch. Eggimann, tome II, pages 118 et 119.

² M. Juste de Constant, père de Benjamin, colonel en Hollande, avait été victime d'intrigues militaires qui lui attirèrent la disgrâce du stathouder. Il fut complètement réhabilité quelques années plus tard.

³ Au nombre de ces biens était sûrement aussi une maison qu'il possédait près la porte de St-Laurent.

⁴ Henriette de Constant, née de Chandieu, était morte après deux ans de mariage. Benjamin, le prénom de son fils, lui avait été donné comme étant celui de son aïeul maternel Benjamin de Chandieu, maréchal de camp en France et colonel du régiment de Lausanne.

plusieurs reprises dans ses lettres comme son homme d'affaires¹. Toutefois Duplex ne demeura pas longtemps propriétaire de toute son acquisition, car, en 1797 déjà (acte reçu Dessel, notaire), il avait rétrocédé à Jean-Philippe Miliquet, curial de Lutry, *deux maisons, vis-à-vis l'une de l'autre, sises rue de Bourg, procédées de noble Henri-Benjamin Constant*. L'une était un grand bâtiment avec jardin et terrasse, limité d'orient par les immeubles restant au vendeur Duplex; par les maisons et terrasses de M. César Constant d'occident et de vent, et par la cour dépendante de la maison de bize². Quant à l'autre maison, qui est qualifiée de *petite* et qui donnait sur la rue de Bourg, ses limites étaient le *Logis du Cerf*³, à l'est, la maison Piot, à l'ouest, la rue de Bourg au nord et la susdite cour entre les deux maisons au midi. Cette vente eut lieu pour liv. 60,000 et le vendeur se réservait par la cour un droit de passage à perpétuité du côté de la rue pour la maison qu'il gardait. En 1800 Miliquet revendit au citoyen Matthieu Colin, propriétaire et cabaretier du *Cerf*, pour le prix de liv. 12,000, la petite maison qui le confinait à l'ouest (acte reçu Victor Secretan, notaire-juré); il est probable que Colin agrandit de la sorte son auberge.

C'est en 1853 que la Banque Cantonale Vaudoise acquit (acte reçu L. Chapuis, notaire) de Jean-Louis Miliquet, fils feu Jean-Philippe, pour une part, et de Fanny Blanchenay pour une autre part, les anciens immeubles de Constant, à l'exception, comme il a été dit, de la petite maison sur la rue que Miliquet père avait revendue au citoyen Colin, aubergiste.

¹ *Lettres de Benj. Constant à sa famille (1775-1830)* précédées d'une introduction par Jean-Hudry Menos, Paris, Albert Savine, éditeur, 1888.

² L'acquéreur Miliquet avait déjà un pied dans la place comme locataire et agissait en connaissance de cause.

³ Suivant une source dont nous n'avons pas retrouvé la provenance l'*Auberge du Cerf* aurait été incendiée en 1790.

Mlle Fanny Blanchenay était autorisée, dans cette affaire, par son frère, M. le conseiller d'Etat Blanchenay, et avait hérité l'objet de cette vente de sa parente Solier, d'où nous pouvons conclure que c'est à la famille de ce nom que Duplex avait transmis ce qu'il avait conservé des immeubles de Constant en 1797. Peut-être, nous n'avons pas pu le vérifier et cela importe peu, d'autres propriétaires intermédiaires s'étaient-ils succédé dans la maison Solier pendant ce demi-siècle. Le prix payé par la Banque Cantonale Vaudoise, représentée par son directeur, M. Marc Warnery, fut de fr. 137,500; pour les bâtiments, cour, jardin et terrasses, qu'elle recevait, et dans ce prix fr. 2,500 représentaient des vases de cave et autres meubles.

Il est aussi à remarquer que la maison limitrophe Barbaz-Mayor, ci-devant Mayor-Piot, ci-devant Louis Piot (le peintre), appartient au célèbre chirurgien Matthias Mayor, mort à Lausanne en 1847.

Avant de poursuivre notre route, nous devons dire quelques mots de l'auberge qui est aujourd'hui l'hôtel du Nord.

C'est en 1830 que nous trouvons le citoyen Jean-Christophe Reymond établi comme propriétaire de l'*Hôtel d'Angleterre*, comme on l'appelait alors, sans qu'il nous soit possible de dire si cette hôtellerie avait été exploitée sous ce nom par d'autres détenteurs que lui. Le nom de *Croix-Blanche*, que portait auparavant une auberge à cette place, ne figure nulle part dans les actes que nous avons consultés, et seul le nom de «Logis du Cerf» est mentionné à plusieurs reprises. Plus tard M. Bachoffner succéda à Reymond, mais, ayant fait de mauvaises affaires, il passa à l'hôtel Gibbon¹. Peu d'années plus tard, M. Victor Auberjonois acheta l'hôtel d'Angleterre, et le loua d'abord à M. Dürr, puis, de 1843 à 1859, à M. Frantz. En 1859 M. Engueli reprend à son tour l'hôtel d'Angleterre, et après lui avoir fait subir de grandes

¹ Sa table d'hôte était servie à 1 heure et à 4 heures.

transformations, le rouvre, en 1860, sous le nom d'*Hôtel du Nord*. C'est en 1892 que M. Engueli a vendu cet hôtel à M. Imseng.

On n'a point oublié que c'est à l'hôtel d'Angleterre que Sainte-Beuve séjourna en 1837-38, alors qu'il faisait à l'Académie son fameux cours sur *Port-Royal*. Sa bibliothèque était si considérable, assure-t-on, qu'il fallut la déballer dans la remise de l'hôtel.

Et puisque nous évoquons les souvenirs du passé, rappelons que c'est dans la maison Miliquet, chez M. le pasteur Ch. Scholl que le synode constituant de l'Eglise libre adopta définitivement sa constitution, le 12 mai 1847. Dans cette séance, trois jeunes pasteurs furent aussi consacrés.

Nous ne voulons pas quitter la propriété éphémère de B. Constant sans émettre le vœu que la ville de Lausanne consacre le souvenir de cet homme illustre, en donnant son nom à l'une des rues ou avenues qu'elle créera dans l'avenir. Quelques réserves, en effet, qu'on puisse faire sur lui, B. Constant est demeuré un des noms les plus en relief de France, et sa ville natale ne saurait rester indifférente à sa mémoire.

Avec l'immeuble G. Grellet (n° 25 actuel, 28 ancien), nous entrons plus avant dans la rue de Bourg; les ancêtres directs de M. Henri de Constant, qui vient de l'aliéner, l'ont possédé pendant quatre générations et avant eux il appartenait à une autre branche de la famille Constant, qui elle-même avait succédé aux de Loys dans leurs droits de propriétaires.

Il est notoire, en effet, que, en 1696, Isaac de Loys, assesseur baillival, possédait le n° 25 et que Jean-Philippe de Loys, seigneur de Cheseaux et bourgmestre de Lausanne, était propriétaire de la maison voisine (n° 26 actuel, 29 ancien). Le 8 mars 1726; Charles-Guillaume de Loys, assesseur baillival et professeur en droit en la Vénérable Académie, autorisé par son

père Isaac de Loys-de Bochat et par sa sœur Estienne-Susanne de Loys, vend le prédit immeuble à Samuel Constant, lieutenant-colonel en Hollande, pour le prix de dix mille francs, six louis d'or vieux de vins, etc. C'est ce Samuel de Constant, seigneur d'Hermenches et de Villars-Mendraz, qui, parvenu au grade de lieutenant-général d'infanterie, mourut en 1756, à Lausanne, où il s'était retiré et fut enseveli à la cathédrale.

Après lui sa maison passa à son fils, David-Louis de Constant d'Hermenches, un autre brillant officier (le bel Orsmane de Voltaire), qui servit en Hollande, puis en France, où il devint maréchal de camp, et décéda à Paris en 1785. Quelques années avant sa mort, le 5 mars 1772, il avait cédé à Jean-Augustin Constant de Rebecque, banneret de Lausanne, son parent, pour le prix de trente mille francs de dix batz, l'immeuble dont il s'agit. Jean-Augustin Constant, allié de Loys de Villardin, transmet, nous l'avons vu, sa propriété à ses descendants. On remarquera la différence de prix appréciable qui caractérise ces deux marchés. Peut-être dans la première vente la modicité du prix est-elle imputable à des considérations de famille, peut-être, dans la deuxième, l'acquisition primitive avait-elle été augmentée par l'achat de jardins, terrasses ou même d'une maison située à la Cheneau-de-Bourg (sur l'emplacement des ateliers Bobaing), et qui, annexe de l'hôtel de la rue de Bourg, contenait remises, écuries et pressoir. La lecture des actes donnant l'état des lieux pourrait seule élucider ces points d'une manière complète.

L'architecture de la maison de Constant est élégante et d'un bon style, et la façade sur la rue, agrémentée par les gargouilles de la toiture, présente des analogies avec celle de l'hôtel de Ville, de sorte qu'on peut se demander si un même architecte n'a pas eu à s'occuper des deux constructions. Elle était, naguère encore, pourvue d'un grand balcon

en fer ouvré, qui a dû être enlevé il y a quelques années pour cause de vétusté. Dans cette maison, comme dans toutes celles de la rue de Bourg, les salons étaient orientés sur la voie publique; on n'ignore pas que le sentiment de la nature était peu développé autrefois et que nos ascendants ne faisaient pas le même cas que nous de la vue du lac et des montagnes et leur préféraient le mouvement d'une rue animée. Au surplus, les enceintes fortifiées devaient être maintes fois un obstacle à l'orientation normale des édifices dont nous parlons.

En revanche, les écuries, remises, pressoirs et autres locaux auxquels on accédait par des portes cochères et des passages voûtés, comme il en existe encore quelques-uns aujourd'hui, occupaient des emplacements au midi. Des jardins et terrasses en gradins, plus ou moins spacieux, des corps de logis et des pavillons remplissaient l'espace libre entre les maisons et la muraille de ville qui longeait le chemin de Derrière-Bourg¹. Mentionnons que ce chemin avait vingt-deux pieds de largeur en 1789 et celui de Derrière-Etraz douze pieds seulement, alors que la grande route de Berne mesurait trente-six pieds². Il faut aussi constater que dans beaucoup des hôtels qui nous occupent, les règles de l'hygiène et de la sécurité étaient singulièrement méconnues, de là des maladies épidémiques et des incendies fréquents.

Attenant à la maison de Constant se trouve l'immeuble de Loys (le n° 26 actuel), construction simple et de bon goût, avec pignon sur la rue, qui a appartenu successivement à plusieurs branches de cette famille, la seule qui soit restée, depuis le xvii^e siècle, en possession constante de ses propriétés dans le quartier de Bourg. Au xviii^e siècle, les frères

¹ Des jardins ou terrasses trouvaient cependant place entre la muraille et le chemin.

² État et toisage des différents chemins établis dans le territoire de Lausanne, dont le maintien et entretien est à la charge et aux frais de la noble seigneurie de la ville de Lausanne. (Fait et dressé en juillet 1789.)

Jean-Philippe et Charles-Louis Loys, seigneurs de Cheseaux, fils du banneret Paul-Etienne Loys, allié de Crousaz, qui, tous deux, ont bien mérité de la science et de l'astronomie plus spécialement, y vécurent.

En 1761 M. de Cheseaux (Ch. de Loys) loua un appartement avec jardin au *Cercle de la rue de Bourg*; ce club, après des vicissitudes diverses, a été dissous en 1824¹, mais depuis quelques années déjà il avait élu domicile rue du Chêne.

Plus récemment l'Eglise libre vaudoise, nouvellement formée, avait une salle de réunion à la maison de Loys, côté nord.

Il n'y a pas besoin d'être bien vieux pour se rappeler le superbe marronnier qui dominait la terrasse de Loys, attendu que sa disparition date du 16 juillet 1893. Jadis, certains soirs d'été, les dames de la rue de Bourg, qui avaient des maris ou des parents membres du Cercle susdit, étaient admises à venir entendre de la musique et manger des glaces sous son couvert. La même année 1893 a vu aussi disparaître la vieille fontaine, placée en face de la maison de Loys, rue de Bourg, où les habitants du quartier venaient s'approvisionner d'eau de table. La date de 1796 se lisait sur un des côtés de son vaste bassin.

L'hôtel familial des Polier confinait à celui des Loys. La famille Polier, qui possédait plusieurs maisons à la rue de Bourg, a fourni à notre pays et à notre cité quelques magistrats distingués, entr'autres le bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain et Henri Polier de Vernand, allié de Loys, préfet du Léman, etc.; rappelons aussi la chanoinesse de Polier qui rédigea un temps le *Journal de Lausanne* à la fin

¹ Nous l'avions cru; mais, depuis que ces lignes ont été écrites, une quittance de 1827, signée H. de Crousaz, nous est tombée sous la main qui constate que l'ancien *Cercle du Chêne* s'était prolongé sous le nom de *Cercle de la maison Valentin* (ancien^t de Crousaz) et que la cotisation annuelle était de 20 livres. Dès cette date de 1827, il ne nous est plus possible de retrouver traces de l'association.

du XVIII^e siècle. Le fils du préfet Polier (chambellan de l'ex-reine de Suède, née Frédérique de Bade, morte à Villamont en 1827) ne s'étant pas marié, l'immeuble de la rue de Bourg et le domaine de Vernand-dessous revinrent, lorsqu'il mourut, en 1833, à sa sœur Madame de Blonay. Les personnes un peu au courant des affaires communales n'ignorent pas que les jardins et les vignes que MM. Godefroi de Polier et César de Constant possédaient *Derrière-Bourg*, furent, en 1823, moyennant quelques sacrifices pécuniaires consentis par la Ville et les propriétaires du quartier, et sous certaines conditions, convertis en promenade publique. La promenade se terminait à occident par la propriété Steiner (Beau-Séjour) où Bonaparte, 1^{er} consul, passa trois jours en mai 1800. Sur les terrains au nord de cette maison historique fut bâti, en 1823 également, le *Casino*, démoli en 1891, après avoir rendu des services utiles autant que variés.

Après le décès de Madame de Blonay, survenu en 1864, M. Fernand de Loys se rendit acquéreur de cette maison (sous nos 27 et 28 actuels) qui touchait la sienne, dans l'intention de créer un passage public, avec magasins, entre la rue de Bourg et Derrière-Bourg, mais sa mort prématurée fit échouer cet important projet.

Un groupe d'hommes entreprenants semble vouloir le reprendre sur un autre point de la rue et a acquis l'immeuble n° 32 dans ce dessein.

Sur le mur de la cour de l'édifice qui nous occupe se voient encore les armoiries des Polier écartelées avec celles des de la Saumaize¹. Les premières avaient pour devise *Et Phæbi et Martis* et, si nous en croyons le Dictionnaire de Moreri, l'ordre de chevalerie du *Cog* fut institué au

¹ Jean-Pierre Polier, seigneur de Bottens et bourgmestre de Lausanne (1655-1673), avait épousé Bénigne-Marie de la Saumaize, veuve de Sébastien de Praroman.

moyen âge en l'honneur des Polier qui avaient un coq dans leurs armes. Un Polier avait, dit-on, sauvé la vie à un Dauphin de France dans une bataille du XIII^e siècle. La peinture et le dessin ont maintes fois reproduit la pittoresque arrière-cour de la maison Polier avec ses galeries de molasse aux moulures effritées par le temps. C'est là que la *Société de lecture* dite *Bibliothèque bleue*, qui a cessé d'exister en 1899, s'est longtemps abritée. M. Daniel-Alexandre Chavannes en fut le caissier et bien des Lausannois, parmi nos contemporains, ont connu Bénédicte Blanchard, son dernier bibliothécaire.

Très nombreuse au XVIII^e siècle, puisque Jean-Jacques Polier de Bottens eut 22 enfants de sa femme née Salomé Quisard¹, la famille Polier s'est éteinte dans notre pays, mais elle est encore représentée en Allemagne.

L'immeuble sous n° 29 (ancien n° 31) appartient à la famille Larguier des Bancelles qui l'obtint par héritage de M. Le Blanc-du Roulet; celui-ci l'avait acheté en 1839 de M. Henri-George de Mestral de Saint-Saphorin. Au XVII^e siècle la maison Larguier avait appartenu à un Vullyamoz qui la vendit, en 1697, au Sr Desportes. L'immeuble passa ensuite aux familles Fesquet, Liotard-Fesquet, Bibaud-du Lignon, d'Aubonne, et finalement de Mestral (1783).

Le n° 30 actuel (ancien n° 32) soit la maison Robichon, fut possédée durant la seconde moitié du XVIII^e siècle par Henri de Crousaz, seigneur de Mézery, écuyer, qui paraît l'avoir hérité ou acquis du contrôleur Jean-Daniel de Crousaz, son oncle présumé, ou de la dame de Crissier (Louyse de Crousaz).

C'est chez M. et M^{me} de Crousaz que Gibbon séjourna en 1763 et se lia intimement avec John Holroyd, le futur lord Sheffield, qui fut ministre d'Etat.

« Après avoir goûté du luxe de l'Angleterre et de Paris,

¹ Dict. des Genevois et Vaudois distingués, par M. Albert de Montet.

» écrit Gibbon dans son autobiographie, je ne serais pas
» revenu avec satisfaction à la table sobre et peu délicate
» de Madame Pavillard, et son mari ne trouva pas mauvais
» que je me plaçasse comme pensionnaire dans la maison
» élégante de M. de Mézery, qui a droit à une petite place
» dans ces mémoires, comme n'ayant pas eu peut-être pen-
» dant vingt ans son semblable en Europe. La maison où
» nous logions était grande et commode, située dans la plus
» belle rue et ayant sur le derrière une superbe vue de la
« campagne et du lac. La table était servie avec propreté
» et abondance; les pensionnaires étaient choisis; nous
» étions libres d'inviter des hôtes à notre choix à un prix
» convenu; et en été le lieu de la scène changé était trans-
» porté à une charmante maison de campagne (le château
» de Mézery) à une lieue environ de Lausanne; etc. »

Suivant une tradition, Davel aurait logé au second étage de cette maison, côté lac, et y aurait été arrêté par le major Descombes dans la nuit fatale du 31 mars au 1^{er} avril 1723.

Mais revenons à des choses plus prosaïques et continuons l'historique de nos maisons.

Nous avons eu sous les yeux un acte d'acquis, du 8 mai 1705, par lequel Jean Loys, seigneur de Villardin, Orzens, etc., vend au sieur *Michel Masméjan*, bourgeois *assoufferté* de Lausanne¹ « une maison avec deux jardins dernier y
» contigus, se limitant juxta la maison et jardin de
» Madame de Crissier² d'orient, les Ecuries et place du
» Logis du Lion d'or³ avec le Jardin de Monsieur le minis-
» tre Dugué d'occident, la Rue publique de bize et les
» murailles de Ville du vent, et a été faite la présente

¹ Assoufferté se disait de l'habitant qui recevait le permis de séjourner à Lausanne (ou autre localité), mais non le droit de bourgeoisie. Pour être reçu bourgeois il fallait s'acquitter de la taxe y afférente.

² Probablement Louyse de Crousaz épouse de François de Martines.

³ Le Lion d'or avait pour tenancier alors un sieur Piccard.

» vendition pour et moyennant la somme de seize cent
» huitante une livres, treize sols, le tout délivré en argent
» content, » etc. Les témoins requis étaient Messieurs Jean-Philippe Mennet, citoyen de Lausanne, et Paul-Alexandre de Pluviane¹. Nous ignorons combien de temps Michel Masméjan conserva son acquisition, soit la maison sous n° 31 actuel. D'une part, en 1761 déjà, plusieurs actes relatifs à des échanges de parcelles et de locaux sis au midi de leurs propriétés respectives sont passés entre M. de Crousaz, propriétaire limitrophe, et les jugaux Oboussier-Giscard, alors propriétaires de tout ou partie de l'immeuble Masméjan; d'autre part, nous trouvons le fameux M. de Montyon², domicilié en 1789 dans la maison *Masméjan*, mais on peut admettre que le nom du précédent propriétaire, sans doute décédé, avait survécu quelques années à l'aliénation de sa maison.

Antoine Oboussier, marchand, décéda avant la fin du siècle, vers 1790, et les nombreux enfants, nés de ses deux mariages, lui succédèrent dans la possession de la maison³. Toutefois, le 16 octobre 1804, le citoyen Abram-Albert-Théophile Barbey, négociant, de Chexbres, acquit des sœurs Oboussier et Weibel-Oboussier l'immeuble dont il s'agit pour le prix de 19,000 livres. Il portait alors les n°s 33 et 34 (31 actuel)⁴. Cet acte fut instrumenté par le notaire Fevot, mais précédemment nous avons rencontré les noms des

¹ On sait que M. de Polier, père de Madame de Montolieu, épousa une demoiselle de Lagier-de Pluviane.

² M. de Montyon profita de son séjour de deux ans à Lausanne pour faire dans notre pays des placements immobiliers qui donnèrent, dans la suite, beaucoup de tablature aux tribunaux vaudois.

³ Le nom d'Oboussier se trouve inscrit plusieurs fois sur le monument des Jordils, récemment inauguré, et Lausanne a eu, de 1799 à 1800, un président de la ville (syndic) de ce nom en la personne de Jean-Antoine Oboussier. Un autre membre de la famille, Charles Oboussier, était « agent national » de la section du Pont, en 1798.

⁴ Le changement de numérotation remonte à une quarantaine d'années.

notaires F. et L. Burnier et Frédéric Bergier dans les diverses transactions immobilières intervenues à la rue de Bourg¹.

Environ vingt ans plus tard les huit enfants d'Albert Barbey² aliènent à Pierre-André Valier, d'Aubonne, chef du bureau cantonal de comptabilité, l'immeuble paternel pour le prix de 32,000 livres, outre les vins à raison de 5 %. (Acte reçu J. L^s Panchaud, not^{re}.)

En 1833, la moitié du dit immeuble (nous avons dit qu'il portait les n°s 33 et 34) est cessionnée (L^s Boucherle, not^{re}) par Louis Valier, feu Pierre-André, secrétaire de la régie des postes du canton de Vaud, à son frère Frédéric, qui paraît avoir conservé son acquisition pendant quelques années.

En 1767, la totalité du dit immeuble passe une fois de plus en d'autres mains. Il est acquis (J^s Vallotton, notaire) par David Pasche-Vallecarrd, nég^t, de Scipion-Arthur-Emile Eberlé, mécanicien, qui l'avait acheté à une date que nous ne connaissons pas. Le prix de la maison entière avec toutes ses dépendances et le mobilier atteignit 85,000 francs de France.

Depuis 1871, M. Winandy, auquel nous sommes redevables des renseignements qui précèdent, est propriétaire de l'immeuble ci-devant Oboussier.

De leur côté les deux filles de M. de Crousaz de Mézery s'étaient partagé l'immeuble paternel et Madame de Diesbach, femme de M. le colonel de Diesbach, bailli de Konolfingen, avait repris de sa sœur Madame Octave Valentin la plus grosse part de l'héritage en question.

¹ Soixante-treize notaires ont fonctionné dans les stipulations de 1700 à 1860 (renseignements extraits d'une lettre à nous adressée par M. Louis Fiaux, notaire, en 1885).

² Il est à remarquer que c'est dans la maison A. Barbey que fut fabriqué le plus ancien chocolat vaudois (renseignement dû à M. le Dr Barbey, arrière-petit-fils d'Albert Barbey).

Peu d'années après, en 1815, Mme de Diesbach vendit à M. J.-J. Gautier, de Jouxkens-Mézery, la maison de son père, n° 33 (30 actuel), avec caves, magasins, cour et dépendances, pour la somme de 30,000 livres, dont 600 livres pour vases de cave.

M^{me} Valentin conserva plus longtemps que sa sœur la part de propriété qui lui était échue et c'est sur ses terrains qu'a été construit l'hôtel Bellevue, vers 1840.

A propos d'hôtels et d'auberges, on connaît la vogue de celle qui, à la rue de Bourg (n° 16 actuel) portait comme enseigne le *Lion d'or*, et où s'arrêtèrent tant d'hôtes de marque et dont le tenancier Kehrwand sut longtemps soutenir la bonne réputation. C'est en 1777 que l'empereur Joseph II, alors âgé de 36 ans, passa à Lausanne et descendit à l'hôtellerie du *Lion d'or*. L'excellent volume *Lausanne à travers les âges* a relaté plusieurs incidents de son voyage¹. Quelques années auparavant le prince d'Anhalt-Zerbst, frère de Catherine II, vint aussi, sous le nom de comte de Jevern, visiter notre pays, et nous savons par une lettre du temps que M. Samuel de Charrière, à Mex, lui vendit chevaux et voiture.

Notons aussi la présence à Lausanne en 1782 du margrave d'Anspach, l'ami de la Clairon, puis celle du duc de Gloucester, frère de George III, auquel une réception fut faite au château, chez le bailli d'Erlach, en 1786. Un margrave de Bade suivit en 1787, mais à vouloir noter tous les hôtes de marque qui se succédèrent chez nous un volume entier ne suffirait pas.

¹ On raconte que, de la terrasse de la rue de Bourg, où il se trouvait, voyant notre lac sur lequel on n'avait pas eu la précaution de faire évoluer quelques barques, le jeune souverain s'écria : « Quel désert aquatique ! »

Les mutations que subit au cours des deux derniers siècles l'immeuble n° 32 (n° 35 ancien) furent aussi fréquentes. Propriété de Jean-Louis de Saussure¹, créé baron de Bercher par LL. EE. de Berne, à cause de sa belle conduite pendant les guerres de religion qui aboutirent, en 1712, à la bataille de Villmergen, cet immeuble passa ensuite, à une date que nous ignorons, mais antérieure à 1753 à M. Jean-Théodore Forestier-de Waalwyck, lieutenant-colonel en Hollande, comme son père².

¹ Il y a lieu de supposer que M. de Saussure fit construire l'hôtel qu'il habitait à la rue de Bourg sur l'emplacement des dépendances de l'auberge du Lion d'or.

² Il est possible que les Forestier-de Waalwyck obtinrent la maison de Saussure à la faveur d'un mariage. Un tableau généalogique que nous devons à l'obligeance de M. Benj. Dumur, nous permet, en effet, de constater que George-Louis-Philibert Forestier, dit d'Orges, gouverneur à Cully en 1733, et banderet en 1748, aïeul de Louis-Théodore Forestier-de Waalwyck, avait épousé Dorothee de Saussure, vivante en 1751. Toutefois, Dorothee de Saussure, qui épousa M. Forestier, ne descendait pas directement du général de Saussure, baron de Bercher.

Les N. Forestier avaient acquis au commencement du XVIII^e siècle la seigneurie d'Orges, sur Yverdon, par une alliance Masset. L'établissement dans les Pays-Bas d'un Forestier, Vaudois, qui s'allia avec la dernière descendante d'une famille van Waalwyck amena le remplacement du nom de terre « d'Orges » par celui de Waalwyck.

Nous avons vu au musée de la Haye deux portraits de Netscher (1639-1684). L'un est le portrait de la femme d'un van Waalwyck, l'autre, celui d'un seigneur van Waalwyck. Mention est faite sur les cadres que ces peintures ont été léguées au musée par le Jonkeer de Forestier van Waalwyck.

Quant à la localité de Waalwyck, elle se trouve entre Bois-le-Duc et Tilburg.

C'est sans doute à Jean-Théodore Forestier-de Waalwyck qu'arriva une mésaventure qui dut défrayer quelque peu les chroniques du temps (1790). Arrivé de nuit à Lausanne par la diligence, il fut pris pour un voleur dans sa propre maison; ce malentendu donna lieu à une scène dont on peut se représenter le caractère.

Plus tard il fut acquis par la famille Cazenove-d'Arlens, représentée entre autres par Marc-Antoine Cazenove (1749-1822), ancien colonel des hussards d'Esterhazy, en France, qui fut président de la ville de 1801 à 1803 et juge de paix de Lausanne. Des Cazenove la maison se transmit, par mariage, aux Garcin de Cottens, puis, en dernier lieu, aux de Freudenreich.

Nous avons déjà fait allusion ci-dessus aux projets dont cette vieille construction est l'objet. La liste des familles notables qui l'habitèrent serait longue à établir, mais on doit rappeler le souvenir de la générale de Charrière (veuve dès 1792 de Henri de Charrière, major-général au service de Sardaigne), et de sa nièce d'affection Rosalie de Constant, la botaniste et femme de lettres bien connue, qui y passèrent quelques hivers il y a environ un siècle, aussi plusieurs des fameux *samedis* littéraires, dont M^{me} de Charrière était l'âme, furent-ils tenus en ce lieu. « M^{me} de Charrière, née de » Saussure de Bavois (écrit Rosalie de Constant dans son » *Journal*) faisait notre bonheur quand elle arrivait. Son » activité, sa gaité animait tout¹. »

Suivant le même auteur la générale de Charrière donna, en 1785, un déjeuner à la rue de Bourg en l'honneur de *Lavater* et Rosalie ne manque pas de consigner dans ses notes l'impression produite par l'auteur de la *Physiognomonie*. Celui-ci ne parlait pas couramment le français et semble avoir causé de ce fait quelque déception à son entourage.

Après la mort de sa parente, Rosalie occupa quelques années le rez-de-chaussée de la même maison.

C'est sous ce même toit encore qu'est décédée, en 1848, M^{me} d'Effinger-de Wildegg, née Charrière de Sévery, connue par des fondations charitables.

La maison Barbey (n° 36 ancien et 33 actuel) était au xvii^e siècle propriété de la famille de Praroman, originaire

¹ Ouvrage de M^{lle} Achard, déjà cité, tome I, p. 109.

de Fribourg, mais établie à Lausanne, où elle s'est éteinte. Cet immeuble semble avoir passé aux de Charrière en deux fois : 1^o pour une part, par héritage des Praroman (Sébastien Charrière, seigneur de Sévery, avait épousé, en 1673, Marguerite, fille de Joseph de Praroman); 2^o par l'achat que le fils de Sébastien-Joseph-Henri Charrière de Sévery, conseiller à Lausanne, fit, en janvier 1723, d'une autre maison qui jouxtait la sienne à orient, et qu'il acquit de M. François-Louis Bergier pour le prix de 4500 livres (acte signé Mennet).

Un état des lieux avec plan, sans date, mais qui doit avoir été établi en 1753, année du décès de Joseph-Henri de Charrière, donne l'historique que voici : Noble et généreux Salomon Charrière, petit-fils de feu Noble Henry, vivant conseiller à Lausanne, quetait fils de Sébastien Charrière tient les objets ci-après :

« Des biens procédés de M. Joseph de Praroman en 1671, » auparavant par les hoirs d'Isaac François, précédemment » par Claude Du Jordil en 1635 et précédemment par Jean » de la Place.

Pl. 13 n° 1. « En la rue de Bourg une Grande maison, » Cour et Ecuries, en laquelle Maison pendait cy-devant » pour Enseigne *le Lyon* et précédemment s'appelait *Maison des trois Rois*¹.

¹ La note que nous transcrivons nous permet de retrouver l'emplacement précis de l'auberge du *Lion*, précédemment *Les Trois Rois* (qu'il ne faut pas confondre avec le *Lion d'or*, dont nous avons dit un mot).

Dans ses études approfondies sur le *Vieux Lausanne*, M. B. Dumur dit à propos des nombreuses hôtelleries établies dans la rue de Bourg : « Pendant longtemps ce sont les auberges qui ont fait la richesse de Bourg » et au xvi^e siècle encore on en trouve plusieurs même dans la rangée de » maisons situées du côté du midi et qui, au dire de certaines personnes, » aurait été réservé à l'aristocratie. Près du haut de cette rangée, c'est » d'abord la Croix-Blanche (Hôtel du Nord actuel), puis, en descendant, la Fleur-de-Lys, la Tour perse (bleue), le Tripot de Bourg, le » Lion, les Trois Rois, l'Aigle, l'Ange, cette dernière tout au bas de la » rue. Dans la rangée de maisons du côté nord, les voyageurs et les » pèlerins de tout rang n'avaient aussi que l'embaras du choix pour » trouver à se bien loger ».

(*Revue hist. vaud.*, livr. d'octobre 1901, p. 301).

» De cette maison, la plus grande partie avec les Places
» et l'Ecurie (ce sont les termes de la Reconnaissance), soit la
» grande moitié d'occident le long de M. de Cerjat dès la
» Rue au Mur de Ville est du fief de LL. EE. sous la cense
» directe de 7 sols. Le reste de ditte Maison, soit la petite
» moitié d'orient le long de M. De Walwyck¹ est réputé
» franc à laud de sa nature pour tout acquereur quelconque
» habitant comme Bourgeois².

Pl. 13 n° 1. » Derrière Bourg Entre les Murs de Ville et
» le Chemin un Jardin contenant deux tiers de fossorier³.

» Il est du fief de la Ville de Lausanne sous la cense
» directe et irrédimable de trois deniers, et en outre Il doit
» à la dite Ville treize florins de cense simple et redimable
» au cinq pour cent par un capital de Deux Cent soixante
» florins. » (Suit le plan.)

Il ne nous est pas possible de dire quel était l'anté-possesseur de M. Bergier, qui n'en paraît pas avoir conservé longtemps son immeuble à la rue de Bourg, mais nous conjecturons que c'était aussi un Praroman.

Ces deux maisons devaient former des tranches étroites et allongées et avaient tout à gagner à être réunies.

Quoi qu'il en soit après avoir appartenu, en tout ou en partie, pendant deux siècles aux de Charrière la maison sous n° 33 a été vendue, en 1886, à M. Albert Barbey, négociant, qui l'a reconstruite en partie et appropriée à sa destination nouvelle. Au cours de ces réparations, des cinctres gothiques et autres vestiges architecturaux ont été mis

¹ Donc celle acquise de M. Bergier.

² Cette exonération fiscale dont jouissaient les maisons de Bourg à cette époque a été soulignée par M. B. Dumur dans un de ses articles sur le *Vieux Lausanne*.

Il écrit en effet : « Quoiqu'il en soit un fait reste, c'est qu'à Lausanne » les maisons de Bourg jouissaient d'un privilège spécial et étaient » franchises de laud ».

(*Revue hist. vaud.*, livr. de sept. 1901, page 272).

³ On voit que le mur de ville coupait la propriété en parts inégales.

à découvert dans le sous-sol du bâtiment, et, comme des trouvailles analogues ont été faites dans d'autres maisons du bas de la rue, on s'est demandé si les cloîtres de St-François avaient, au moyen âge, existé à cette place, ou si l'on avait affaire aux restes d'un autre édifice non spécifié.

Une taxe de la fin du xviii^e siècle évaluait à 35,000 livres la valeur du n° 36, et, comparée aux prix d'aujourd'hui cela semble bas, mais comparaison n'est pas raison et nous ne donnons cette évaluation qu'à titre de renseignement.

La maison de la banque Girardet, Brandenburg & Cie a été élevée sur l'emplacement occupé précédemment par les dépendances de l'immeuble principal qui comprenaient un appartement, des écuries et remises, et des magasins et ateliers au niveau de la chaussée, soit sur l'espace qu'occupait l'ancien jardin entre le mur de ville et le chemin de Derrière-Bourg. Détail caractéristique, c'était la seule propriété de la rue, qui, outre sa porte cochère, avait une sortie pour les voitures au midi, vis-à-vis une des portes de l'ancien Casino.

Le propriétaire de cet immeuble, auquel *l'auberge de la Couronne* faisait vis-à-vis autrefois, fut, pendant une grande partie du xviii^e siècle, Salomon Charrière-de Sévery, ancien gouverneur des fils du landgrave de Hesse-Cassel, Frédéric II et de Marie d'Angleterre, et conseiller privé du landgrave Guillaume IX. Il s'était retiré à Lausanne en 1765.

Très sociables, M. et M^{me} de Sévery-de Chandieu furent en relation passagère ou suivie avec la plupart des étrangers de distinction que l'Allemagne, la France et l'Angleterre déversèrent sur notre pays des années durant, mais ils appréciaient avant tout le commerce de Gibbon et de Tissot, dans l'intimité desquels ils vécurent.

En 1780, le prince Frédéric de Hesse, le cadet des élèves de M. de Sévery, vint passer un mois à Lausanne pour y revoir son ancien gouverneur, et, quelques années plus tard,

le prince héréditaire Guillaume, neveu du précédent, qui fut l'Electeur Guillaume II, fit également un séjour de quelques semaines dans notre pays.

En 1826, M. Wilhelm de Sévery, fils de Salomon, qui avait apporté à l'immeuble paternel des améliorations importantes, loua pour quelques mois un de ses appartements à M. de Châteaubriand, mais l'auteur du *Génie du christianisme*, rappelé à Paris par des raisons politiques, n'acheva pas complètement son bail ¹.

Tandis que Châteaubriand était à Lausanne, son amie, M^{me} de Custine mourait à Bex, le 15 juillet, où elle était venue essayer de rétablir une santé ébranlée.

Nous empruntons à son biographe ² les lignes suivantes :
« Châteaubriand accourut à Bex, il assista à la veillée
» funèbre; il revit une dernière fois Delphine, *la taille*
» *amincie par la mort et toute recouverte de sa chevelure*
» *de soie*. Elle avait cinquante-six ans. Astolphe dit que sa
» mère était belle encore au point de frapper les étran-
» gers qui ne l'avaient pas vue dans sa jeunesse... D'une
» taille plus élancée, en 1803, au moment où Châteaubriand
» la connut et l'aima, elle devait être d'une éblouissante
» beauté. René entendit le cercueil traverser les rues soli-
» taires de Lausanne, pour aller prendre sa place en Nor-
» mandie. »

¹ Pendant son séjour à Lausanne Châteaubriand se lia assez intimement avec Madame de Cottens, née Cazenove d'Arlens, sa voisine de la rue de Bourg. Il lui adressa, de 1826 à 1836, une série de lettres que *le Correspondant* a publiées en 1901 (livr. d'août).

Madame de Cottens ayant informé le vicomte que M. de Sévery avait remis à bail son ancien appartement à des Anglais, le grand homme, dans une lettre du 27 septembre 1826, à son amie (lettre que nous croyons inédite), s'irrite contre la perfide Albion : « Je suis fâché que » des Anglais aient occupé mon logement. Je n'aime plus ces espèces » de fous qui s'avisent de mépriser tous les autres peuples et qui ne » peuvent demeurer chez eux ».

² *Madame de Custine*, par A. Bardoux, Paris, Calmann Lévy, 1888.

M. de Châteaubriand revint à Lausanne en septembre 1828, en allant prendre possession de son ambassade de Rome et logea à l'hôtel du Faucon.

En 1824, M. et Mme de Lamartine avaient aussi traversé notre ville avec l'intention d'y passer la nuit, mais il n'y avait d'appartement vacant dans aucune auberge et ils continuèrent immédiatement leur route.

La maison adjacente (N^o 37 ancien, N^o 34 actuel) aujourd'hui propriété Faillettaz, a, des Praroman, auxquels elle appartenait également, passé, le 23 juillet 1746, à Sigismond de Cerjat, seigneur de Syens et Mézières, lieutenant-ballival et châtelain de Moudon, bourgeois de Lausanne, par la vente que lui firent les sœurs Marie-Anne et Louyse-Françoise de Praroman, épouses de Messieurs de Goumoëns, bailli d'Avenches, et Le Maire, Conseiller de la Ville de Lausanne. M. de Cerjat paya L. 13,000 la maison dont il s'agit, outre L. 400 pour les vins et *étraines* (acte signé A. Courlat avec paraphe). Elle confinait à cette époque la maison de Veuve Charrière de Sévery, née Du Clerc ¹, à orient, et celle du Docteur Lagier de Pluvianes, à occident.

Dans la Procure donnée à M. Polier-de Saint-Germain, leur représentant, les nobles dames venderesses « promettent » d'agrèer tout ce que le dit noble Procureur fera à cet » esgard et de le relever de dampns en cas de succombance, » sous l'obligation de leurs biens ».

En 1857, M. Sigismond Charrière de Sévery acheta de l'hoirie de M. Charles de Cerjat et pour le prix de L. 61,000

¹ Madame de Sévery mourut en 1754 à Cassel, où elle avait rejoint son fils. Elle était fille de Jean Du Clerc, D^r en médecine de la Faculté de Montpellier. On lit, en effet, dans la *France protestante*, t. v, p. 646, « que Jean Du Clerc, D^r médecin, se réfugia dans cette ville (Lausanne), » en 1688, qu'il y soigna les malades de l'hôpital et de la ville, qu'il y » obtint la naturalisation, ainsi que sa femme, le 24 mai 1701, et qu'il » y mourut en 1718, âgé de 60 ans ».

Les manaux de Lausanne contiennent aussi à la date du 5 avril 1692 la mention suivante : « M. le maisonneur marquera sur la galerie de » St-François, ou en quelque autre endroit, une place pour M. Du Clerc » médecin ».

cette vieille maison contiguë à celle de Mademoiselle de Sévery, sa sœur. Il démolit le haut mur qui séparait les deux propriétés et remplaça par une terrasse d'agrément la cour pavée sur laquelle se trouvaient les écuries, remises et autres dépendances qui n'avaient plus leur raison d'être en cet endroit. Toutefois ces utiles transformations n'eurent qu'un effet passager, puisque M. S. Faillettaz, qui acquit cet immeuble en 1873¹, revendit peu après, comme terrain à bâtir, l'extrémité de la terrasse donnant sur le chemin de Derrière-Bourg.

De M. de Pluvianes l'immeuble sous N° 35 actuel (N°s 38 et 39 anciens) passa par mariage au doyen Polier de Bottens, l'un des 22 enfants dont nous avons parlé, qui fut père de Henri Polier, préfet du Léman, et de M^{me} de Montolieu. C'est de cette maison² qui avait un corps de logis Derrière-Bourg, que partit, le 2 janvier 1833, le convoi funèbre qui accompagnait à sa dernière demeure le vénérable auteur des *Châteaux suisses*, et comme le fils que la dite dame avait eu de son mariage avec M. Benjamin de Crousaz était mort, à Vennes, le même jour qu'elle, de doubles funérailles eurent lieu à Pierre-de-Plan pour la mère et pour le fils. Lors du bouleversement de ce cimetière, en 1876, la pierre sépulcrale de l'aimable romancière a été déposée dans la petite chapelle qui domine la campagne de Vennes-sur-roche.

¹ Le 21 janvier 1873, acte reçu Henri Meylan, notaire. La propriété vendue était, à cette date, limitée à l'ouest par celle des frères Bauverd, pour une part et celle des hoirs Schönenberger pour l'autre part.

² Dans sa relation des guerres de Bourgogne (Mém. et doc. Soc. d'hist. S. R. t. VIII, p. 267), M. F. de Gingins fait allusion à la tradition suivant laquelle, en 1476, Charles le Téméraire aurait été transporté malade dans une grande maison du quartier de Bourg, exposée au midi. Et l'éradit historien ajoute en note : « La tradition porte qu'un illustre » personnage, qu'on suppose être le duc Charles, habita la maison de » Bottens, aujourd'hui maison de Crousaz, qui est fort ancienne. Elle est » figurée sur l'ancien plan de Lausanne, de l'an 1644, avec une tour » massive tenant aux murs de ville et comprenait probablement les deux » maisons contiguës ».

Ajoutons tout de suite que nos annalistes modernes ont fait prévaloir dès lors une autre version, suivant laquelle le *château de Menthon* aurait servi d'infirmier au belliqueux duc de Bourgogne.

Peut être aujourd'hui la ville de Lausanne eût-elle accordé à cette femme de lettres distinguée la faveur d'une concession perpétuelle ?

Les maisons de campagne que M^{me} de Montolieu et sa sœur Jeannette de Bottens habitaient à Bussigny, durant la bonne saison, existent encore dans ce village.

Puisque nous parlons sépulture il est, semble-t-il, opportun de se demander où étaient conduits les restes mortels des habitants de la rue de Bourg au xviii^e siècle. Nous pouvons répondre, par des exemples empruntés à notre propre famille, que le cimetière de la Madeleine était encore utilisé en 1767, mais que, vers la fin du siècle, le cimetière de St-Roch lui avait succédé¹. Cette petite nécropole qui portait aussi le nom de *cimetière de St-Laurent*, a été remplacée en 1831 par le *nouveau cimetière de St-Laurent*, créé entre les chemins de Prilly et de Boston, sur la vigne achetée de M. Jean-Louis Rivier. La gare du Lausanne-Echallens a été établie, en 1873, sur l'emplacement qu'il occupait.

Le cimetière du Calvaire ou de Pierre de Plan était antérieur en date au nouveau cimetière de St-Laurent et a été ouvert en 1811.

Signalons le fait que, sous l'ancien régime, il était interdit de recouvrir les tombes de monuments funéraires ; l'égalité devant la mort était ainsi plus complète encore que de nos jours, mais cette clause somptuaire empêchait trop souvent, au bout de quelques années, de reconnaître la sépulture des décédés dignes de mémoire², et de leur adresser des hommages posthumes.

La maison Polier-de Bottens, que notre parenthèse nous a fait perdre de vue un instant, a passé par héritage aux de

¹ On enterrait aussi au cimetière de St-François dans le dernier quart du xviii^e siècle.

² Cela d'autant plus que l'usage de placer au pied des tombes des piquets numérotés est relativement récent.

Crousaz et a été revendue par M. Emile de Crousaz à MM. Henri et Jules Bauverd, pour une part, vers le milieu du siècle passé. Elle est devenue maison Foetisch depuis quelques années.

C'est vers 1840 que M. François Bonnard s'est rendu acquéreur des immeubles que ses petits-fils ont si grandiosement transformés. Il les acquit aussi des Polier qui avaient eu comme prédécesseurs les Praroman (de Renens) et les Chandieu, N^o 36 actuel.

La maison des hoirs Marcel, qui forme le coin de la rue de Bourg et de la place de Saint-François, avec entrée sur cette dernière, se rattachait anciennement à la rue de Bourg; elle appartenait à la famille Grand au XVIII^e siècle. Elle est située sur l'emplacement des cloîtres de Saint-François.

C'est à la Grotte, près la rue de Bourg, (comme s'expriment certains actes) que vécut quelques années le diplomate et homme de lettres comte Fédor Golovkine¹, qui était apparenté à la famille de Mestral-d'Aruffens. L'ancien ambassadeur de Catherine II décéda à Lausanne le 5 mai 1823, toutefois, sur sa demande, il fut enterré à Vuillierens².

Le comte Golovkine se rendait volontiers le soir chez ses voisins de la rue de Bourg pour faire un whist ou pour cau-

¹ Dans notre lecture à la Société d'histoire nous avons, sur la foi d'un renseignement erroné, placé le domicile lausannois du comte Golovkine à la maison de Cerjat, rue de Bourg, mais une visite aux bureaux de l'état-civil nous a détrompé. Nous ignorons s'il habitait l'ancienne maison de Deyverdun et de Gibbon, ou si c'est dans la maison Clavel-de Brenles, démolie en 1895, que se trouvait son logement.

² Il s'exprimait ainsi dans un codicille : « Mon corps sera livré à la Faculté si elle le juge utile aux progrès de l'art. Il sera conduit de nuit et avec mes chevaux à Vuillierens pour y être enterré au cimetière des paysans. Comme nul ne peut savoir mieux que moi ce qui est honorable, j'entends qu'il ne soit rien changé à la présente disposition. Il sera donné à cette occasion 500 francs de Suisse aux pauvres de ma paroisse et 300 francs aux pauvres de Vuillierens ». MM. de Molin, banquier, et de Sévery avaient été désignés par le testateur comme ses exécuteurs testamentaires.

ser; et, comme il était obèse et podagre alors, il s'y faisait conduire en chaise à porteurs. Ce moyen de locomotion, très goûté autrefois des dames et des valétudinaires, a disparu sans retour de nos usages avec les rondes du guet, les vieux quinquets et les fumeux réverbères, il y a tantôt cinquante ans.

Poussé par son esprit scrutateur, M. de Golovkine, qui était hollandais par sa mère et de religion protestante, avait dans sa jeunesse, pris ses grades théologiques à l'Université d'Iéna et c'est à ce fait qu'il dut d'être investi quelque temps par la cour de St-Pétersbourg de l'inspection générale « ou intendance suprême de l'Université de Moscou, et spécialement en ce qui concernait les études ecclésiastiques, la doctrine évangélique, l'orthodoxie », mais notre intention n'est point de faire ici la biographie du spirituel cosmopolite que nous a donnée M. W. Reymond³, mais de rappeler une disposition de son testament qui dut faire quelques heureux à l'époque. La voici textuellement : Art. 8. « Il sera fait un fonds » de L. de France 20,000, partagé en 20 parts, sous la direction d'un comité, composé de MM. les conseillers d'Etat » Soulier et Secretan, le comte de St-George, le baron » Guillaume de Larey, de Sévery, de Seigneux-Massé, Aimé » Grenier et Guiguer de Prangins, et présidé par le Juge de » paix de Lausanne, pour être employés en faveur des pauvres de la manière suivante. Par pauvres, je n'entends pas » ici des mendiants, des misérables, parvenus à l'âge mûr, » sans industrie, sans activité et sans pudeur, mais des » hommes probes et laborieux, laboureurs, artisans, petits » marchands, atteints au milieu de leur carrière estimable par » l'incendie, la guerre, l'épidémie, les voleurs, ou par l'une » de ces fatalités qui semblent inévitables. Dans ce sens-là » on attendra les occasions d'appliquer le bienfait suivant,

³ Lettres du comte de Golovkine à Nicolas Châtelain, avec une notice, par W. Reymond, Neuchâtel, 1862.

» auquel tout homme, de quel pays et de quelque religion
» qu'il soit aura droit. On lui remettra mille francs et du
» moment où il en aura délivré le reçu, il en disposera à sa
» volonté. Jamais cette somme de mille L. de France ne pourra
» être partagée entre deux individus. Je n'ai en vue que
» vingt malheureux et si, par suite de placemens, il se trou-
» vait quelque somme au delà de celle de la fondation elle
» appartiendrait au vingt-unième malheureux que l'on décou-
» vrirait. Je me sers du terme *découvrir* parce qu'à l'ordi-
» naire l'infortuné qu'on découvre est plus digne d'intérêt
» et de secours que celui qui se présente. »

Avant de quitter cet homme qui eut son heure de célé-
brité, mentionnons encore une anecdote piquante le concer-
nant, que nous trouvons dans un livre récent¹ : « Quel-
» qu'un de ses intimes lui conseillaient de se faire naturali-
» ser dans le canton de Vaud et de solliciter un emploi
» public. Sa réponse fut qu'il se faisait une gloire d'aimer le
» canton de Vaud, mais qu'il y avait déjà trop de monde
» autour du gâteau qui était petit, mince et peu sucré. Puis
» un homme dont le grand-père a été chargé par lettres
» patentes de Pierre-le-Grand de poser la première pierre
» à sa cathédrale de Saint-Pétersbourg ne pouvait accepter
» à Lausanne d'emploi moindre que celui de marguillier
» de St-François ou de bedeau de l'Académie ; or, il y a
» presse. »

Nous avons, à plusieurs reprises au cours de cette notice,
énuméré les hôtelleries et logis que la rue de Bourg d'antan
a possédés, aussi l'ordonnance de 1577, intitulée *Permission
des logis publics et hôtelleries réales* ne sera-t-elle pas dépla-
cée ici, encore qu'elle ait été plus particulièrement destinée
aux quatre bonnes villes du pays de Vaud. En voici la

¹ Comte Fédor Golovkine. *La Cour et le règne de Paul 1^{er}*, avec
introduction et notes, par S. Bonnet, Paris, Plon, 1905 (page 91).

teneur¹ : « Le Conseil de chacune des dites villes et com-
» munautés peut octroyer à qui semblera être capable et
» expédient, de pouvoir lever et tenir hôtellerie réelle et
» taverne et logis public, avec ou sans enseigne, et aussi la
» défendre à ceux qui en mésusent ; et sans tel congé et
» licence aucun ne doit s'ingérer à lever tel train de vendage
» ni hôtellerie, à la charge que les dits conseillers, bourgeois
» et jurés y pourvoient si bien et ordonnent des hôtes si suf-
» fisans, que nous en puissions avoir bon consentement et
» qu'ils les règlent fidèlement en leur vendage selon la saison
» et cours du temps et selon les lieux où tels logis seront
» dressés et trouvés nécessaires. »

Ce texte est suivi de la note ainsi conçue : « Le Coutu-
» mier de 1616 ajoute à ce sujet, p. 31 : « Toutefois le Con-
» seil et la bourgeoisie de chaque lieu se prendront diligem-
» ment garde à ce qu'il ne se fasse point d'excès ni désor-
» dre, dont pour ce fait les châtelains feront prêter serment
» pécunier et exprès aux dits hôtes. »

Nous terminerons cette trop longue généalogie immobilière
et cette incursion dans le passé en remerciant vivement les
personnes, et en tout premier lieu M. G.-A. Bridel, qui ont
bien voulu nous donner d'utiles indications dont nos recher-
ches ont profité.

Valency, mai 1907.

W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

¹ Voir le volume publié à Genève en 1817 et qui a pour titre :
Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud.

